

989

8

Séminaire sur “L’organisation des travailleurs en vue du travail décent et de la protection sociale dans l’économie informelle de l’Afrique: s’affranchir de la pauvreté”

(25-27 Octobre 2005 – Dakar, Sénégal)

Evaluation du Projet sous-régional BIT/ACTRAV-DANIDA: **RAF/97/M16/DAN**
“Appui en éducation ouvrière aux organisations syndicales des travailleurs des pays de l’Afrique de l’ouest francophone dans le domaine du secteur informel”

1 – INFORMATIONS SUR LE PROJET

Ce projet, le premier du genre financé par l’agence danoise de coopération pour des pays francophones de l’Afrique de l’ouest, a couvert le Burkina-Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal et a duré 3 ans (1998 - 2001) dans la 1^{ère} phase, suivi d’une 2^{ème} phase de 27 mois dans 2 pays: le Burkina-Faso et le Niger. Les centrales syndicales nationales des pays couverts étaient les partenaires et les bénéficiaires directs du projet et les acteurs de l’économie informelle le groupe cible.

Les principaux objectifs étaient pour la 1^{ère} phase:

- sensibiliser par l’éducation ouvrière et les programmes d’information sur le terrain, les travailleurs de l’économie informelle sur l’importance de la représentation collective,
- assister les travailleurs de l’économie informelle dans la formation de leurs propres structures (associations, coopératives, mutuelles, syndicats, etc.) qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes qui constituent dans certains secteurs la majorité,
- fournir et/ou aider à mettre en place des services particuliers en faveur des acteurs de l’économie informelle concernant leurs droits légaux, leurs projets éducationnels et de plaidoyer, l’assurance médicale, l’obtention de crédits et de prêts etc.

Ceux de la 2^{ème} phase visaient au renforcement de la coopération intersyndicale pour promouvoir l’assistance aux acteurs de l’économie informelle, à la consolidation des acquis de la 1^{ère} phase et à rendre opérationnel et effectif le fonctionnement des structures et services créés en vue d’améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs de l’économie informelle.

Dans chaque pays couvert, il a été défini une politique d’engagement syndical avec la mise en place d’un comité national de coordination comprenant toutes les centrales nationales, la nomination d’un coordinateur national. Les études nationales menées au préalable et qui ont constitué les premières activités du projet, ont été validées par des séminaires nationaux et ont

permis d'établir une orientation stratégique pour les centrales syndicales dans l'identification des priorités, des besoins, des secteurs à couvrir en matière de formation et d'organisation des acteurs de l'économie informelle.

2 – LES RESULTATS

Les résultats sont de nature quantitative et qualitative et sont spécifiques (par pays) et globaux (communs aux quatre pays).

a) Résultats spécifiques (par pays):

1. Burkina-Faso:

- 76 animateurs formés
- 2091 acteurs de l'économie informelle (dont 42 % de femmes) ont bénéficié des sessions de sensibilisation et de formation dispensées par les formateurs
- 43 nouveaux groupements professionnels et 39 anciens ont participé effectivement aux activités du projet
- Une mutuelle de sécurité sociale qui couvre les membres assurés en cas de mariage, de naissance, de décès, de maladie et qui fournit des crédits à la consommation a été mise en place

2. Mali:

- 489 instructeurs formés qui ont dispensé à 1074 travailleurs des cours d'éducation et de formation dans 15 lieux différents à l'intérieur du pays
- 12 syndicats de l'économie informelle créés
- 2 associations professionnelles mises en place
- Une campagne de support audio-visuel pour la promotion de la santé et de la sécurité a été organisée
- Un fonds de 3 millions de francs CFA destiné aux prêts aux membres d'une des structures associatives a été mobilisé

3. Niger:

- 546 responsables de l'économie informelle formés par le biais de cercles d'études
- Un matériel didactique, technique de formation et d'information à l'intention des animateurs a été confectionné sous forme de manuels, de brochures, etc. traitant entre autres de l'organisation des travailleurs de l'économie informelle, de la prévention

des risques professionnels, des mutuelles de santé, des conventions pertinentes de l'OIT

- 24 syndicats créés regroupés en 4 fédérations au sein d'une confédération
- Une fondation de l'économie informelle avec une large gamme de prestation de services et une coopération avec les structures publiques compétentes et les ONGs a été mise en place
- Une contribution financière effective des deux centrales (USTN, CNT) aux activités du projet a été enregistrée

4. Sénégal:

- 792 travailleurs formés par un groupe d'instructeurs syndicaux en matière d'organisation et de gestion de structures associatives, professionnelles (coopératives, mutuelles de santé) existantes ou nouvellement créées
- Prêt de 5 millions de Francs CFA obtenu auprès d'une banque locale
- Une campagne d'alphabétisation destinée aux encadreurs en charge de la gestion des coopératives et des mutuelles a été menée

b) Résultats globaux (communs aux quatre pays):

- Une étude nationale qui a porté sur l'importance économique et sociale et les secteurs de l'économie informelle a été réalisée et validée
- Les centrales syndicales ont mis en place des dispositifs opérationnels d'unité d'action et de coordination intersyndicale et ont intégré dans leur politique et programme de formation et de plaidoyer les besoins des travailleurs de l'économie informelle
- Une implication et une participation effective des centrales syndicales dans les activités du projet ont été enregistrées
- Des matériels didactiques sous forme de brochures et de manuels ont été confectionnés
- Les activités de formation des acteurs de l'économie informelle ont été décentralisées et ont tenu compte des réalités dans les secteurs sélectionnés et des besoins spécifiques des groupes cibles en particulier les femmes
- Une prise en compte de l'importance et la dimension stratégique de l'organisation des travailleurs de l'économie informelle sont reconnues par les centrales syndicales qui ont adapté ou réaménagé leurs structures et leurs modes de fonctionnement pour faire face à leurs nouvelles responsabilités

3 – RESULTATS ET IMPACT DANS LA SOUS-REGION

En plus des quatre pays couverts par le projet, la plus part des centrales de la sous-région ont entrepris des activités en direction des travailleurs de l'économie informelle.

Bénin:

La CSA-Bénin grâce à la coopération de l'Union Européenne a mené toute une série d'activités de sensibilisation, d'organisation et de formation des acteurs de l'économie informelle. Mieux, elle a pu syndicaliser un nombre appréciable de travailleurs de l'économie informelle avec pour conséquences l'élargissement de ses bases démocratiques, le renforcement de ses capacités de négociations et de plaidoyer avec les pouvoirs publics et les structures de la société civile. Cette centrale a été invitée au séminaire sous-régional d'évaluation du projet BIT-DANIDA tenu en mai 2001 à Ouagadougou (Burkina-Faso)

Guinée:

Deux centrales syndicales (CNTG et USTG) ont pris conscience de l'importance de l'économie informelle et de la nécessité d'organiser les acteurs qui évoluent dans ce secteur. Elles ont manifesté leurs intérêts pour le projet BIT-DANIDA et ont pris connaissance des résultats grâce à leur participation au séminaire sous-régional d'évaluation dudit projet tenu à Ouagadougou (Burkina-Faso) en Mai 2001. C'est désormais l'ensemble des centrales guinéennes en coopération avec le BIT qui ont intégré dans leurs programmes d'organisation, de formation et de syndicalisation les travailleurs de l'économie informelle. Mieux, certaines d'entre elles ont réadapté leurs structures et ont créé des départements en charge des acteurs de l'économie informelle et mis en place des mutuelles, des coopératives pour cette catégorie de travailleurs.

Mauritanie:

Suite à son implication et à ses initiatives en matière d'organisation et de formation en faveur des acteurs de l'économie informelle, la CGTM a réussi à doubler le recrutement des femmes de 15 à 30 % au sein de la centrale.

Dans les pays anglophones de la sous-région, les centrales syndicales ont eu à mener plusieurs activités en faveur des acteurs de l'économie informelle. A titre d'exemple on peut mentionner les projets des deux fédérations la centrale du Ghana (Ghana-TUC) celles de l'Agriculture (GAWU) et de l'Industrie et du Commerce (ICU) qui ont enregistré des résultats concrets. Toutes centrales syndicales de la sous-région, sous des formes différentes et à des degrés divers

se sont aujourd'hui impliquées dans l'organisation et la formation des travailleurs de l'économie informelle.

En plus de ces initiatives spécifiques dans les différents pays, la problématique de l'économie informelle figure en bonne place dans les agendas de l'Union Africaine comme l'attestent les décisions issues du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté tenu en Septembre 2004 à Ouagadougou (Burkina-Faso), de l'OIT (sixième question à l'ordre du jour de la 90^{ème} Session de la Conférence de Juin 2002), des organisations syndicales régionales et internationales: OUSA, CISL-ORAF, CMT-ODSTA. Le sommet mondial des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu en Septembre dernier à New York à l'occasion du 60^{ème} anniversaire des Nations Unies a réaffirmé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) qui reconnaissent le rôle et l'importance de l'économie informelle dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

Dans son Rapport Annuel sur le Développement dans le Monde 2006, la Banque Mondiale reconnaît l'apport social et économique positif des syndicats et se prononce en faveur de la défense des droits des travailleurs. Au nombre des conclusions, le rapport recommande aux gouvernements de centrer leurs efforts sur la formulation de législations et réglementations efficaces qui garantissent une transition d'un emploi sous-payé et dangereux à un emploi qui garantisse des conditions de travail et des salaires meilleurs notamment au sein de l'économie informelle.

Grâce au dynamisme sur le plan politique et social et à l'esprit d'entreprise et aux initiatives novatrices des acteurs de l'économie informelle de la sous-région d'une part, face aux conséquences sociales des réformes politiques et économiques menées dans les différents pays d'autre part, la prise en compte de la dimension multiforme de l'économie informelle par les syndicats, les pouvoirs publics, les partenaires au développement, est aujourd'hui une réalité incontournable. Force est de reconnaître que ce sont les produits et les services fournis par l'économie informelle, en raison de leurs prix qui sont à la portée des travailleurs qui du reste, demeurent les principaux consommateurs. Toute la question est de savoir comment consolider les acquis obtenus, assurer la gestion avec succès des structures socio-économiques (mutuelles, coopératives, etc.) mises en place, assurer la protection sociale, et élargir les capacités de production, d'organisation, de mobilisation et de formation des principaux groupes cibles, en particulier les femmes et les jeunes.

4 – PROPOSITIONS DE SUIVI ET DE PLAN D'ACTION

Les résultats du projet et les réalités et contextes socio-économiques actuels avec les conséquences de la mondialisation ont montré l'importance du rôle et de la place de l'économie informelle dans les pays en développement en général et en Afrique de l'ouest en particulier. La contribution multiforme de cette économie dans le PIB des pays (80 % pour certains d'entre eux), la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté est aujourd'hui reconnue et appréciée par les institutions multilatérales, les Agences des Nations Unies comme l'OIT, chargées de promouvoir le développement au niveau national, régional et international. La dimension et le développement exponentiel des activités de l'économie informelle nécessitent, pour éviter des dérapages dangereux (ventes d'armes, trafic de drogues, blanchiment d'argent etc.), une protection sociale appropriée, un encadrement cohérent sur le plan organisationnel, juridique afin que les immenses et louables efforts des acteurs de cette économie gagnent en productivité et continuent à promouvoir le développement économique et social des pays concernés. La question n'est plus de savoir s'il faut organiser l'économie informelle car c'est désormais une évidence, mais plus tôt comment le faire. Les organisations syndicales qui ne se cantonnent plus dans des revendications catégorielles, ont un rôle essentiel en raison de leur vocation première qui est et demeure la défense et la promotion des intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs. Les groupes cibles étant connus les actions ci-après devraient être menées par les centrales syndicales:

1. Constituer une banque de données sur l'économie informelle par la collecte des documents produits au niveau national et par les organisations syndicales nationales, régionales, internationales, le BIT (publications diverses, résultats des projets sur la question) et les autres institutions multilatérales: Union Africaine, BAD, CEDEAO, Banque Mondiale, etc.
2. Réadapter les structures syndicales par l'institutionnalisation des organes (département, secrétariat, commission, etc.) en charge de l'économie informelle et intensifier la syndicalisation pour élargir et amplifier les bases démocratiques des centrales et renforcer leur représentativité et leur légitimité
3. Poursuivre et intensifier les activités de sensibilisation, de plaidoyer et d'organisation des travailleurs en tenant compte de besoins spécifiques des groupes cibles selon un programme élaboré de façon concertée avec les intéressés

4. Inciter, convaincre et obtenir des gouvernements l'adoption de mesures d'ordre fiscal, juridique et économique incitatives en faveur des structures de production et de service de l'économie informelle telles que la modération des taxes, l'occupation et le loyer d'infrastructures publiques, participation aux appels d'offres, sous-traitance, etc.
5. Identifier les organismes de micro-financement, de prêts opérationnels (publics et privés) sur place et les agences étrangères d'appui aux acteurs locaux de développement et mettre ces informations à la disposition des structures de l'économie informelle
6. Inventorier les droits existants et reconnus par le code du travail, la législation sociale, les types d'assurances, les conventions collectives et les normes de l'OIT en particulier les conventions ratifiées par le pays et en faire une large diffusion au niveau des travailleurs.
7. Faire un diagnostic des lacunes du système de protection sociale existant et inclure, dans les revendications et le dialogue social, la prise en compte de la protection des acteurs de l'économie informelle qui sont les plus exposés et les moins protégés et se convaincre qu'une protection sociale efficace est une des conditions pour améliorer la productivité et la compétitivité.
8. Cibler des partenaires avec les employeurs, les acteurs de la société civile (ONGs, associations diverses, etc.), les institutions publiques (caisses de sécurité sociale, inspection du travail, médecine du travail) pour proposer et mettre en œuvre des mesures de protection des travailleurs concernés
9. Organiser des activités spécifiques pour les jeunes et les femmes en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la propagation du VIH-SIDA., l'abolition des pires formes du travail des enfants
10. Mettre à la disposition des acteurs de l'économie informelle un service de conseils techniques par l'identification de secteurs porteurs (NTIC, Tourisme, activités socio-éducatives, etc.) et dans le domaine de relations professionnelles, de prospection de partenaires potentiels sur place et au niveau de la diaspora qui est un réservoir de compétences, une source de moyens matériels et financiers non-négligeables
11. Susciter, encourager et promouvoir la coopération au niveau sous-régional, régional et international en vue d'amplifier la solidarité, les échanges d'expériences, les synergies, les complémentarités entre les acteurs de l'économie informelle.

L'opérationnalisation des propositions ci-dessus doit tenir compte du contexte local, des réalités au sein des centrales syndicales et la mise en œuvre se faire en partenariat avec tous les acteurs concernés et intéressés. Les critères ci-après sont à prendre en considération :

- Elaboration d'objectifs réalistes et réalisables
- Identification d'activités pertinentes pour atteindre les objectifs fixés
- Prospection de partenaires compétents, fiables et motives
- Identification des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des activités programmées
- Détermination des résultats escomptés et exécution des activités qu'il faut pour les atteindre
- Elaboration d'un chronogramme avec des prévisions de délais, de temps alloué, pour chaque activité
- Evaluation périodique et finale